



LE MÉRITE 82

Bulletin de liaison de la section 82
de l'Ordre National du Mérite

HONNEUR SOLIDARITÉ MÉMOIRE

n° 17
février 2016

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers Compagnons,

Notre bulletin n°17, préparé avec zèle par le Vice-président de notre comité **Christian Limongi**, constitue le reflet de notre activité au cours du dernier semestre.

Son contenu est à la fois riche et divers. Il touche à tous les engagements de notre association. mémoire, solidarité, amitié et encouragement au civisme.

Que tous ceux qui ont participé à ses actions en soient chaleureusement remerciés. Ils contribuent à la visibilité et au prestige de notre Ordre au service de notre Patrie, la France.

Le lancement réussi du prix du **Comportement citoyen 2015**, le 27 janvier 2016, en est un bon exemple.

*Adresse : Ordre National du Mérite - Section Tarn-et-Garonne
10, Faubourg du Moustier, 82000 Montauban*

J'incite tous les compagnons de notre association départementale à collaborer à nos actions existantes et à ne pas hésiter à nous signaler de nouveaux engagements au service de nos concitoyens.

Le bénévolat est notre règle, mais cela ne signifie pas que nos manifestations n'aient pas un prix, vous trouverez aussi dans ce numéro les modalités pratiques du versement des dons et leur traitement fiscal.

Bonne lecture et rendez-vous le 12 mars 2016 à **Causse-de** pour notre Assemblée générale.

Jean-Marc Detailleur

SOMMAIRE

- Le mot du Président	1
- Cotisations, appel aux dons et aides financières	3
- Infos : Simplification du droit de la famille	5
- Prix du Comportement citoyen	6
- Remerciements à nos porte-drapeaux	10
- Centenaire de la grande guerre : 1916 - L'enfer de Verdun	11
- Destins du Tarn-et-Garonne : Dieudonné Costes	14
- Remise de l'ONM à M. Célestin Paris	20
- Coque des rois à Montech	23
- Nouvelles nominations dans l'Ordre national du Mérite	26
- La vie de la section	27
- Nos partenaires	28

COTISATIONS 2016

Comme le mentionnent nos statuts, la participation aux activités proposées par notre association ne peut avoir lieu qu'en contrepartie du paiement d'une cotisation. Aussi, comme lors de chaque rentrée annuelle et dans un souci de bon fonctionnement de notre association, nous avons le plaisir de vous proposer le renouvellement de votre adhésion pour l'année 2016.

Nous vous remercions de faire parvenir votre règlement, par chèque bancaire libellé au nom de **ANMONM82**, à la Secrétaire de notre association, **Mme Huguette MONTAGNAC** – 17, rue **Nicolas Vauquelin** – 82000 Montauban.

Par mesure d'économie pour le budget de l'association, nous vous remercions de régler votre cotisation le plus tôt possible.

La cotisation est annuelle. Elle est exigible durant le premier trimestre de l'année civile. L'appel à cotisation personnalisé vous est adressé par courrier ou courriel en janvier. Un rappel est fait dans le premier bulletin de l'année et avant l'Assemblée générale. Un dernier appel personnalisé a lieu en juin.

Type d'adhésion	Cotisation annuelle	Abonnement « Le Mérite »
Membre Titulaire	28€	10€
Sympathisant	Minimum 14€	10€
Bienfaiteur	Minimum 56€	10€

Un reçu fiscal vous est envoyé par le siège parisien avant votre déclaration d'impôts de l'année suivante. Les cotisations versées au cours d'une année donnent droit, sous certaines conditions, à une réduction de 66% des impôts sur le revenu.

APPEL AUX DONs

À la cotisation, peuvent être ajoutés des dons. L'Association des Membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM) est une association (loi 1901) reconnue d'utilité publique, en conséquence 66 % de vos dons sont déductibles de vos impôts dans la limite de 20 % de votre revenu imposable (au-delà de 20 %, un report est possible sur les 5 années suivantes). Un reçu fiscal est délivré en début d'année à toutes fins utiles.

COTISATIONS - ABONNEMENT A LA REVUE «LE MÉRITE» - DON

Les modalités actuelles de paiement de la cotisation et de l'abonnement à la revue « LE MERITE » soulèvent chaque année des difficultés et des rappels du Secrétariat peu agréables à transmettre. Afin de pallier ces inconvénients, nous invitons les adhérents à accomplir cette formalité dans le **premier trimestre de l'année**.

Par ailleurs, chaque adhérent peut effectuer un don qui est entièrement conservé par la section principalement pour ses œuvres d'entraide et la réalisation des deux bulletins annuels. Un **reçu fiscal** du montant de la cotisation et du don éventuel est transmis par le Siège à chaque adhérent.

Nous vous remercions pour l'aide ainsi apportée.

Règlement Année 2016 :

Cotisation (28€)	Le Mérite (10€)	Don	Total
------------------	-----------------	-----	-------

Nom..... Prénom..... N° Adhérent (si connu).....

Etablir les chèques au nom de : **ANMONM 82**
et les adresser à :

Mme Huguette Montagnac -17, rue Nicolas Vauquelin- 82000 MONTAUBAN

Ces dons permettent notamment d'aider les sociétaires qui rencontrent des difficultés financières et, d'une manière générale, constituent une source importante de notre œuvre de solidarité. Pour permettre à notre association de **développer nos œuvres de solidarité**, nous avons besoin de dons.

Merci de votre soutien !

AIDES FINANCIÈRES

Entraide et Solidarité

Dans nos sections, nous devons promouvoir la solidarité traditionnelle qui fait appel aux initiatives individuelles et désintéressées. Elle doit être perçue comme une attitude, une manière d'être, qui prend tout son sens dans les actions quotidiennes, à la portée de tous. Dans ces moments difficiles que certains d'entre nous vivent, c'est en développant les liens de solidarité et d'amitié que les présidents de sections pourront canaliser toutes les initiatives et rendre des services que les compagnons qui les ont élus sont en droit d'attendre.

Une **commission de l'Entraide et de la Solidarité** à l'échelon national a été mise en place pour défendre les intérêts matériels et moraux de ses compagnons, pour aider par tous les moyens les compagnons placés dans des structures d'accueil EHPAD ou encore victimes de l'adversité, à faire face ponctuellement à des difficultés inattendues.

La commission étudie toutes les demandes financières, prêts d'honneur destinés aux compagnons victimes de catastrophes naturelles ou d'événements exceptionnels de la vie privée.

Elle combat également aux côtés des présidents de sections ce mal social qui porte atteinte aux valeurs de solidarité et de fraternité : la solitude.

Elle encourage les actions engagées contre cette souffrance du quotidien qui prospère trop souvent dans le silence et l'indifférence. Elle incite les sections à prendre régulièrement contact avec les compagnons qui le souhaitent afin de les aider, à rompre l'isolement par un soutien moral et des visites régulières à domicile ou dans les maisons de retraite, à préserver ainsi leur autonomie et à s'adapter au milieu social environnemental.

La commission nationale de l'Entraide et de la Solidarité a également comme mission de mener **des actions nationales d'intérêt général et d'utilité publique tournées vers l'extérieur**. Elle apporte ainsi son soutien, en partenariat avec l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

(INSERM), au développement de la recherche dans l'élaboration d'une thérapie, pour les maladies génétiques rares et graves, peu connues du grand public.

Dans ce même contexte, les sections départementales se tournent régulièrement vers l'extérieur en organisant des opérations de soutien aux œuvres de solidarité comme le Souvenir Français, l'Ecole des jeunes-sapeurs pompiers volontaires, la Croix-Rouge, la Ligue contre le cancer, les dons d'organes, la lutte contre la mucoviscidose, les enfants battus, les anges gardiens (enfants hospitalisés), le prix du civisme, le prix de l'éducation citoyenne, etc.

Par ces actions en collaboration avec les présidents de sections assistés de personnes dévouées et compétentes, nous voulons, ensemble, donner de notre prestigieux Ordre une image forte et efficace.

Eugène Cojan
Trésorier de l'ANMONM 82

INFORMATIONS SOCIALES ET ADMINISTRATIVES

Simplification du droit de la famille

L'ordonnance n° 2015-1288 du 15 octobre 2015 portant simplification et modernisation du droit de la famille est entrée en vigueur le **1^{er} janvier 2016**. Elle concerne :

Le divorce

Les pouvoirs du juge sont renforcés en matière de liquidation du régime matrimonial afin d'accélérer la procédure.

Les biens des mineurs

En matière d'administration légale des **biens des mineurs**, seules les situations à risques nécessitent désormais l'intervention du juge : vendre un bien immobilier ou contracter un emprunt en son nom par exemple.

Les majeurs protégés

Cette ordonnance crée une habilitation familiale qui permet à un proche, habilité par un juge, de représenter une personne qui ne peut manifester sa volonté : vente d'un bien, acte médical, etc.

Christian Limongi

PRIX DU COMPORTEMENT CITOYEN

Les équipes éducatives des sapeurs-pompiers récompensées

Présidée par Monsieur **Pierre Besnard**, préfet du Tarn-et Garonne, cette cérémonie, organisée conjointement par l'ANMONM 82 et l'Union départementale des sapeurs-pompiers, s'est déroulée à la préfecture le 27 janvier 2016 devant un parterre de plus de 150 personnes parmi elles les Autorités civiles et militaires, les Présidents d'associations, beaucoup de nos Compagnons et des sapeurs-pompiers dont de nombreux jeunes.



Une nombreuse assistance pour cette remise de prix

Après l'allocation de bienvenue du **Président Jean-Marc Detailleur**, qui a rappelé l'historique de l'Ordre National du Mérite et insisté sur la nécessité de se mobiliser pour promouvoir la citoyenneté et le civisme, la parole a été donnée au **Docteur James Simon**, Vice-président de la section du **Tarn-et-Garonne** de l'ANMONM et pharmacien colonel honoraire, lequel s'est engagé depuis de nombreuses années auprès des sapeurs-pompiers. Le **Docteur Simon**, dans le cadre de la commission du Devoir de Mémoire, du prix du Civisme et de la Citoyenneté a ensuite détaillé les modalités d'attribution du prix de l'Éducation Citoyenne rebaptisé prix du **Comportement Citoyen**, plus en adéquation avec l'incidence de la formation sur le comportement des jeunes sapeurs-pompiers.



Le Docteur Simon, monsieur Detailleur, Président de l'ANMONM 82, le lieutenant-colonel Leczinski, Vice-président de l'UDSP et le colonel Vergé, directeur du SDIS.

En préambule, le **Docteur Simon** a rappelé pourquoi notre section du **Tarn-et-Garonne** s'est investie dans la formation à l'Éducation citoyenne afin de reconnaître aux jeunes dans leur réalité quotidienne, le rôle important qu'ils peuvent jouer dans la société, au sein de leur établissement scolaire, de leur quartier, de leur cité, pour réussir à faire évoluer la société dans un comportement citoyen. Le prix de l'Éducation citoyenne qui en est la reconnaissance tant au point de vue local qu'au point de vue national, se définit comme un encouragement à des initiatives méritantes et un signe de reconnaissance donné aux équipes éducatives. Il s'inscrit donc dans la durée et vise un comportement remarqué dans la société. Il se veut différent du prix du civisme lequel est tourné principalement vers des actes de courage ponctuels.

Une commission du prix de l'Éducation citoyenne a été mise en place. Ses membres ont rendu visite aux sapeurs-pompiers, notamment à quelques pôles de formation, pour organiser et mettre en place les modalités d'attribution de ce prix, à ces jeunes âgés de 13 à 18 ans, tous scolarisés dans des établissements de notre département. La formation a porté sur 90 jeunes sapeurs-pompiers en 2015 pour passer en 2016 à 120 répartis à ce jour dans 10 pôles de formation.



Les sapeurs-pompiers à l'honneur

Même si un jeune sapeur-pompier ne devient pas sapeur-pompier professionnel plus tard, cette formation l'aura profondément marquée. Il en gardera au-delà des bases du secourisme et de l'entraînement sportif, un esprit d'équipe et de discipline, une ouverture vers les autres et un sens du service public. Par ailleurs, dans tout ce qui concerne l'entrée des jeunes sapeurs-pompiers dans les métiers liés à la sécurité ou dans les institutions de la République, la formation des sapeurs-pompiers est la plus complète et la plus ouverte.

Pour arriver à un résultat aussi satisfaisant chez nos jeunes sapeurs-pompiers, il est évident qu'en amont nous allons trouver le secret de cette réussite : les équipes d'animateurs sapeurs-pompiers volontaires et professionnels.

Notre département compte 44 sapeurs-pompiers animateurs qui ont suivi une formation comprenant 3 modules de 24 h, pour la formation de base, et un module de 16 h pour la partie sportive. Depuis l'arrêté du 18 juillet 2014 et les suivants pris jusqu'à la fin de cette même année, les animateurs ont vu l'exercice de leur métier évoluer dans le sens d'une reconnaissance de leur compétence :

- Tout d'abord la dispensation de certains modules de la formation de maintien des acquis, correspondant au domaine enseigné aux jeunes sapeurs-pompiers. Cela permet de libérer un peu de temps aux animateurs qui s'investissent énormément pour les jeunes en plus de l'activité professionnelle.



*Pierre Besnard, Préfet de Tarn-et-Garonne, clôture
une cérémonie réussie*

nelle, de leur activité de sapeur-pompier volontaire et de leur vie familiale.

- Ensuite la reconnaissance de l'équivalence de leur compétence avec le « bafa » brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur. Une avancée qui va permettre aux animateurs de pouvoir encadrer des jeunes sapeurs-pompiers lors d'événements à l'extérieur de la caserne.

Comme ce sont les animateurs qui font la qualité de nos jeunes sapeurs-pompiers, nous avons décidé cette année de mettre en valeur les équipes éducatives en les honorant dans cette symbolique salle **Jean-Moulin** de la préfecture de **Montauban**, par l'attribution du « prix du Comportement Citoyen ».

Pour les années à venir, il est en projet de récompenser les jeunes sapeurs-pompiers par la remise de leur diplôme par le préfet de Tarn et Garonne

Dr James Simon, Vice-président de l'ANMONM 82



*Dr J. Simon, animateur de la Commission
Mémoire, Civisme, Citoyenneté*

REMERCIEMENTS AUX PORTE-DRAPEAUX



Monsieur le Préfet, madame Brigitte Barèges, maire de Montauban et Vice-présidente du Conseil Départemental et les porte-drapeaux dont celui de l'ONM 82. Monsieur Étienne Fortunel,

Monsieur Étienne Fortunel, notre porte-drapeau et son suppléant **monsieur André Sergues**, ont participé à toutes les manifestations civiles et militaires liées aux célébrations officielles, et celles liées au devoir de mémoire.

Ils ont répondu également positivement aux demandes de nouveaux membres lors de la cérémonie de remise de leur décoration.

Enfin, avec l'accord des familles, ils ont accompagné nos compagnons défunts lors de leurs funérailles.

Le **président Jean-Marc Detailleur** et les membres du Comité de section tiennent à remercier nos deux porte-drapeaux qui ont répondu, à chaque fois, même dans l'urgence, aux nombreuses sollicitations des autorités et des compagnons.

Christian Limongi

CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

L'ENFER DE VERDUN (Février 1916 / Décembre 1916)



Verdun, ville ravagée. Un million d'obus vont s'abatre sur le secteur en vingt quatre heures

« Celui qui n'a pas fait Verdun, n'a pas fait la guerre ». Cette phrase illustre très bien cette fierté d'avoir combattu au cœur de l'enfer et d'en être revenu. Pourtant, au moment de monter à l'assaut, les soldats ne crânent pas, car monter en ligne à **Verdun** est assimilé à une sorte de montée vers le sacrifice suprême.

Les hommes ont peur, mais ils avancent. Écrasés par des millions d'obus, ils tiennent. Comment expliquer cette incroyable résistance ? Les poilus sont persuadés que l'offensive allemande est la dernière carte d'un adversaire épuisé qui lancerait ses dernières forces dans une ultime bataille.

Tenir, c'est remporter la victoire. Reculer, c'est accepter la défaite.



Les poilus en état d'alerte

L'ennemi pense la même chose. Combattre à **Verdun**, c'est subir les bombardements dans des trous d'obus, car, dans cette terre ravagée, il n'y a plus de tranchées, ni de lignes de défense organisées. C'est subir également les sifflements des projectiles, supporter le froid, les rats et les poux, sucer la neige pour calmer la soif et la fièvre. Enfin, combattre à **Verdun**, c'est respirer l'odeur de la mort, des cadavres en décomposition empuantissant l'air déjà vicié par les nappes de gaz.



*Bombardés, gazés, mitraillés...
Survivre dans l'enfer de Verdun tient du miracle*

Sous l'effet des bombardements continus, les nerfs lâchent et conduisent les soldats vers la démoralisation. Rien d'étonnant à ce que **Verdun** soit resté, dans la mémoire collective, synonyme d'expérience insoutenable. Une bataille remportée par les soldats, pas par les généraux. Certainement pas par le **Général Joffre** qui, le 26 février, alors que 20 000 hommes sont déjà tombés, s'adresse ainsi au **Général Pétain** : « Eh bien, vous savez, cela ne va pas mal du tout ! »...

La bataille de **Verdun** dure 300 jours. En juillet 1916, les allemands cessent leurs attaques, à cause de l'offensive sanglante franco-britannique de la **Somme**. La contre-attaque française permet de reprendre en quelques jours le terrain perdu en cinq mois. Au total, on dénombre 300 000 morts à dont 163 000 français. C'est la bataille la plus meurtrière de la Grande Guerre après l'offensive de la **Somme**, dont le seul résultat aura été de soulager le front de **Verdun**.



Compte tenu du système de remplacement rapide des unités, la « noria », près des trois-quarts des soldats français ont combattu à **Verdun** qui devient, pour la **France**, une bataille emblématique de la Grande Guerre, une bataille défensive et victorieuse, et pour les poilus, un symbole de toutes ses horreurs.

Christian Limongi

Soldats français enterrés vivants



Tombé à Verdun, un soldat français inhumé 98 ans après sa mort

DESTINS DE TARN-ET-GARONNE DIEUDONNÉ COSTES

Le Charles Lindbergh français



Dieudonné Costes

Déclaré à la mairie de **Septfonds** par l'instituteur public et l'un des forgerons du village, **Dieudonné Costes** est né le 4 novembre 1892 dans une famille ouvrière. Son père, **Urbain**, a 27 ans et sa mère, **Noémie Viassié**, 25 ans, travaillent tous deux dans une fabrique de chapeaux de paille, grande spécialité, à cette époque, de la commune, avec près d'une trentaine d'ateliers. **Dieudonné** sera le seul garçon du couple qui aura quatre filles.

Après son certificat d'études primaires, **Dieudonné Costes** passe deux années à l'École des arts et métiers d'**Aix-en-Provence** puis entre dans l'atelier de mécanique agricole de **Pierre Rodolausse** à **Féneyrols**. Il y reste jusqu'en 1912, moment où il rejoint l'école de pilotage de **Louis Blériot** à **Étampes** afin d'y préparer le brevet de l'Aéroclub de France. Reçu le 26 septembre, son diplôme porte le numéro 1046. C'est peu dire que le fils des chapeliers de **Septfonds** appartient à la génération des pionniers des ailes françaises. L'année suivante, le 7 octobre 1913, il s'engage comme simple soldat au deuxième groupe aéronautique de **Reims**.

À la déclaration de guerre, le **caporal mécanicien Dieudonné Costes** intègre l'escadrille V 24 créée le 7 août 1914 placée sous l'autorité du **Capitaine André Faure**. Cette unité, entièrement équipée d'avions Voisin type L, participe aux combats menés dans les Ardennes par la cinquième armée du **Général Lanrezac**. Élève pilote à l'école de l'aéronautique militaire de **Chartres**, il obtient son brevet – numéro 1185 – le 10 juillet 1915 et est désigné comme moniteur pour encadrer les volontaires venus de l'infanterie. Mais il ne tarde pas à rejoindre le corps expéditionnaire d'**Orient** et relève des diverses escadrilles qui interviennent en **Serbie** et en **Macédoine**.

Promu adjudant-chef en janvier 1917, il termine la guerre avec six victoires homologuées et cinq probables pour 817 heures 45 de vols. Rentré en métropole, il est affecté au troisième groupe d'aviation de **Bordeaux** à partir de mars 1919. Le commandement l'envoie alors en stage à l'école de pilotage d'**Istres** pour lui permettre d'accéder à la barrette d'officier à titre définitif. Avant sa démobilisation, le **Sous-lieutenant Costes** appartient, quelques semaines, à l'escadrille SPA 84. Il aura séjourné sous les drapeaux d'octobre 1913 à septembre 1919, reçu huit citations, la croix de chevalier de la Légion d'honneur (14 septembre 1918), la médaille militaire (22 mars 1918), la croix de guerre 1914-1918 ainsi que plusieurs décorations étrangères, se forgeant, par sa force de caractère, son statut d'as de l'aviation.

Rendu à la vie civile, il est promu lieutenant le 26 septembre 1923 et se voit affecté, dans la réserve, au 35^e régiment d'aviation sur l'aérodrome de **Lyon-Bron**. Dans les années vingt, cette unité est équipée d'appareils SPAD 13.

Entré à la société Latécoère, il participe pendant trois mois à l'aventure de l'Aéropostale sur les trajets **Toulouse – Casablanca**. On retient de cette période le rôle qui fut le sien dans l'aménagement des terrains de **Prat Llobregat**, au sud de **Barcelone**, et de celui d'**Alicante**.

Après des démêlés avec la justice pour importation, depuis l'**Espagne** et par la voie des airs, de substances illicites, il rejoint la Compagnie Aérotransports Emoult pour assurer le service **Bordeaux – Paris**. Cette liaison aérienne assure l'acheminement du courrier destiné aux paquebots desservant les côtes de l'**Afrique occidentale** et de l'**Amérique latine**. La fusion de la Compagnie des messageries aériennes de **Louis Bréguet** avec la Compagnie des grands express aériens des frères **Pelabon** permet la fondation d'Air Union le 1^{er} janvier 1923 que **Dieudonné Costes** intègre aussitôt. C'est à cette époque qu'il se lie d'amitié avec le mécanicien et navigateur **Maurice Bellonte**. Ils forment, en effet, l'un des équipages de la compagnie sur les Farman F. 50 de la ligne de nuit **Paris-Londres**.

Pilote d'essais chez **Breguet** à partir de 1925, il participe à de nombreux raids au cours desquels l'aviateur engrange plusieurs records de distance et d'altitude. Appelé à remplacer le chef pilote **Robert Thery** qui s'est tué lors d'un survol de l'**Allemagne**, **Dieudonné Costes** expérimente les performances des Breguet XIX à moteurs Hispano-Suiza lors de tentatives aussi risquées les unes que les autres.

Sa connaissance approfondie du matériel reste un atout apprécié du constructeur **Breguet** car les échecs demeurent omniprésents dans tous les esprits. **Dieudonné Costes** rencontre lui-même de nombreux obstacles pour concrétiser ses projets. Cependant déterminé, le pilote bat, en 1925, le record de distance en parcourant 5 396 km en 32 heures. Toujours à bord de cet appareil, il atteint l'altitude de 5 000 m en 18 mn et 50 sec, ce qui constitue une performance exceptionnelle pour un avion biplace en 1926.



Joseph Le Brix et Dieudonné Costes

Avec le **Lieutenant de vaisseau Joseph Le Brix**, il réalise, dans le courant de l'année 1927, un tour du monde marqué par la première traversée de l'Atlantique Sud en 187 jours. À bord du *Grand Raid*, ils ont parcouru, en 43 étapes, 57 410 kilomètres en 342 heures de vol. Les deux pilotes publient, l'année suivante à la Librairie Hachette, *Notre tour de la Terre*, récit qui rencontre aussitôt un grand succès en librairie. Il retrouve **Maurice Bel-lonte** en 1929 avec lequel, sur Breguet XIX, ce record passe à 7 905 km sur le parcours **Paris – Tsitsikar** dans la province chinoise du **Heilongjiang (Mandchourie)**.

La tragique disparition, le 8 mai 1927, de *L'Oiseau blanc*, le biplan PL 21 de **Charles Nungesser** et **François Coli** lors de leur tentative de traversée de l'**Atlantique nord** sans escale et le succès de l'américain **Charles Lindberg** qui, dans l'autre sens, avait relié les deux continents à bord du *Spirit of St. Louis* moins de deux semaines après l'échec des Français avaient aiguisé les ambitions des Européens.

Là où le constructeur **Pierre Levasseur** avait échoué **Louis Breguet** va réussir avec *Le Point d'interrogation*. Son chef pilote **Dieudonné Costes** associé à **Maurice Bellonte** parviennent, les 1^{er} et 2 septembre 1930, à franchir en 37 heures 17 la distance de 5 850 km séparant **Paris de New-York**. Cette performance consacre à elle seule la notoriété de cet enfant du département de **Tarn-et-Garonne** qui n'a rien perdu de ses origines tant par sa personnalité bien trempée que par son accent du terroir.



*Avion Bréguet « ? » première traversée
Paris - New-York sans escale (1930)*

Dans une belle unanimité, les principaux quotidiens parisiens barrent leur première page de titres élogieux :



« LE MERVEILLEUX EXPLOIT DE COSTES ET BELLONTE » (**Le petit parisien**)

« UNE GRANDE VICTOIRE DE L'AVIATION FRANÇAISE » (**Le matin**)

« NEW-YORK FAIT UN ACCUEIL TRIOMPHAL À COSTES ET BELLONTE
LE MONDE ENTIER APPLAUDIT AU MERVEILLEUX EXPLOIT » (**Le journal**)

« NEW-YORK ACCLAME COSTES ET BELLONTE » (**Paris-soir**)

« LE POINT D'INTERROGATION À L'HONNEUR
LE MONDE ENTIER ACCLAME L'EXPLOIT DE COSTES ET BELLONTE » (**Le Figaro**)

Le 6 septembre 1930, **Dieudonné Costes** est promu commandeur de l'Ordre national de la Légion d'Honneur et c'est le Président de la République, **Gaston Doumergue**, qui lui remet sa cravate lors d'une réception au palais de l'Élysée le 25 octobre 1930. Les manifestations et les hommages se multiplient ainsi, lors de sa séance du 8 septembre 1930, le Conseil général du département de **Tarn-et-Garonne**, berceau de l'aviateur **Dieudonné Costes**, adresse « à l'illustre enfant du pays et à son brillant camarade **Bel-lonte**, ses enthousiastes félicitations pour le merveilleux exploit que place le grand renom des ailes françaises au plan qui est le leur : au sommet. »



Dieudonné Costes et Maurice Bellonte

Sa carrière dans l'aéronautique se poursuit aux plus hauts niveaux. En 1931, il devient inspecteur général d'Air Union et participe activement à la fondation de la Compagnie nationale Air France dont il sera le premier inspecteur technique en 1933. Trois ans plus tard, il est nommé administrateur de la Société Hispano-Suiza.

Multipliant les essais d'endurance et les voyages d'études, **Dieudonné Costes** effectue également de nombreuses périodes militaires, expériences qui le conduit, le 10 mai 1939, au grade de lieutenant-colonel de réserve. C'est à ce niveau de responsabilités que l'officier de l'Armée de l'Air est appelé sous les drapeaux au moment de la déclaration de guerre et affecté à l'École militaire et d'application de l'aéronautique de **Versailles**.

Réduit à l'inaction par la défaite de juin 1940, **Dieudonné Costes** s'éloigne peu à peu des milieux de l'aviation. Dirigeant de la Société Hispano-Suiza, soupçonnée de collaboration économique, il sera incarcéré 20 mois à la prison de **Fresnes** avant d'être définitivement blanchi en 1949 au grand soulagement de ses amis.



*Bas-relief de la tombe de Dieudonné Costes
retrçant ses exploits*

Conseiller municipal du **Mont-Dore** en 1965 où il a fondé la Société du téléphérique de la station, **Dieudonné Costes** décède le 18 mai 1973. Sa dépouille mortelle repose au cimetière de **Passy** où un monument qu'il a lui-même conçu, honore l'une des figures parmi les plus glorieuses des ailes françaises.



Tombe Dieudonné Costes

François Naud.

REMISE DES INSIGNES DE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE À MONSIEUR CÉLESTIN PARIS

Une carrière exemplaire

Déjà distingué en 2009 par sa nomination dans l'Ordre des Palmes Académiques pour récompenser vingt-cinq années passées au service de l'Éducation nationale, plus précisément auprès du Rectorat de **Toulouse**, en qualité de conseiller à l'Enseignement technologique, **monsieur Célestin Paris**, maître pâtissier retraité depuis 2006, s'est vu remettre les insignes de Chevalier de l'Ordre National du Mérite.



Célestin Paris avec madame Delga , madame Rabault, monsieur Delzers et des membres de notre comité de section

Cette sympathique cérémonie s'est déroulée le 23 octobre 2015 à la Chambre des métiers de **Tarn-et-Garonne** en présence de son président, **Monsieur Roland Delzers**, **Madame Carole Delga**, ancienne Secrétaire d'Etat à l'Artisanat, **Madame Valérie Rabault**, députée du **Tarn-et-Garonne**, ainsi qu'une délégation de notre Comité de section conduite par **Monsieur Christian Limongi**, Vice-président de l'ANMONM 82.

Monsieur Delzers, dans son discours d'accueil, s'est réjoui que cette remise de décoration se déroule à la Chambre de métiers au sein de laquelle **Monsieur Paris** occupa de nombreuses fonctions : au syndicat des pâtisseries de **Tarn-et-Garonne** dont il fût président durant quinze ans, à la mutuelle des commerçants et artisans ou encore à la **SOCAMA**, la banque dont le but est d'aider les jeunes à s'installer et à investir.

Avant de procéder de façon officielle à la remise de décoration, **Madame Carole Delga** a rappelé le parcours exceptionnel de **Monsieur Célestin Paris** : Maître artisan pâtissier chocolatier à **Nègrepelisse** pendant 46 ans, et en parallèle, de jury correcteur à président de **CAP** pâtissier, confiseur, chocolatier, glacier, pendant 25 ans. Malgré un emploi du temps très chargé, **Monsieur Paris** s'est impliqué, professionnellement et personnellement, au profit des autres, du progrès et de la défense de l'artisanat... Ses nombreux engagements électifs le prouvent.



Le récipiendaire décoré par madame Carole Delga

Après avoir assuré qu'il ne considérerait pas cette prestigieuse décoration, dont il est très fier, comme un aboutissement, mais plutôt comme un encouragement à poursuivre ses actions, **Monsieur Célestin Paris** a remercié les personnes présentes : sa famille, ses amis et ses anciens collègues pâtisseries et les membres de la Chambre des métiers à qui il doit d'être présent et récompensé aujourd'hui.



Discours de M. Célestin Paris, entouré de madame Carole Delga et M. Étienne Fortunel, notre porte-drapeau

Très ému, il a remercié vivement **Madame Carole Delga** et **Madame Valérie Rabault** pour les paroles prononcées, **Monsieur Christian Limongi** pour l'avoir aidé à organiser cette remise de décoration et les membres du Comité de section ainsi que notre porte-drapeau pour leur présence.



L'assistance : Les premiers arrivants, la famille du récipiendaire presque au complet

Un verre de l'amitié a clôturé cette sympathique et émouvante cérémonie. Nous renouvelons nos félicitations à **Monsieur Célestin Paris**.

Christian Limongi

UNE COQUE DES ROIS COLLECTIVE



Des Présidents heureux

Comme nous l'avions décidé l'année dernière, la coque des rois 2016 fut une coque collective. Précédemment organisée par les trois associations, SMLH (Légion d'Honneur), ANOCR (Officier de Carrière en Retraite), AOR (Officier de Réserve), présidées respectivement par le **Colonel Wierzbinski**, le **Colonel Lattes** et par le **Colonel Doumenc** par ailleurs notre Président d'Honneur, nous les avons rejoint cette année.

La raison économique nous y conduisait, le cœur y a trouvé sa place.

Cette manifestation s'est tenue le 16 janvier 2016 dans la salle « Laurier » à Montech mise à notre disposition par **Monsieur Jacques Moignard**, député maire de Montech.

Plus de 180 personnes s'y sont retrouvées, en présence de nombreuses personnalités du département au premier rang desquelles **Monsieur Jean-Michel Delvert**, sous-préfet de Montauban et Secrétaire général de la préfecture du Tarn-et-Garonne,



La table officielle

le **Colonel Pilette**, Délégué militaire départemental, le **Colonel Prigent**, commandant le 9^{ème} bataillon de soutien aéromobile, le **Colonel Daniel**, commandant la gendarmerie et de nombreux élus dont **Madame Brigitte Barèges**, maire de **Montauban** et Vice-présidente du Conseil départemental, **Monsieur Francis Labruière**, maire de **Villemade** et Président de l'Association des maires du département.

La salle était magnifiquement décorée, préparée dès le matin même par une équipe de « petites mains et de gros bras », selon l'expression du **Colonel Wierzbinski**, qui l'avaient transformée en écrin de couleurs et de lumières vraiment spectaculaires.

Le soleil était de la partie, mettant fin au charme météorologique maléfique qui nous avait poursuivi lors de la tenue des trois précédentes coques



Des tables joliment décorées, une nombreuse assistance dans une ambiance fort conviviale



Accueil des participants par les Présidents Bernard Wierzbinski et Jean-Marc Detailleur

Le président de la SMLH accueillait les autorités et les participants, puis me donna la parole pour vous accueillir et rassurer ceux qui auraient pu s'inquiéter de cette nouvelle formule.



Une des très précieuses « petites mains »

Après quoi les « petites mains » nous régalerent de la coque des rois et, pendant plus d'une heure, les conversations roulèrent sur tous les sujets des plus graves aux plus légers.

« Les gros bras » de retour remirent tout en ordre et nous nous quitâmes forts satisfaits et heureux à la perspective de la coque 2017, que l'AN-MONM organisera à son tour autour de toutes les associations invitantes.

À 2017 donc, pour un autre moment de convivialité et d'amitié partagée

Jean-Marc Detailleur

**NOUVELLES NOMINATIONS DANS L'ORDRE
NATIONAL DU MÉRITE**

Par décret du 9 novembre 2015 :

M. Christophe Delais

Promotion du ministère de la Défense.

M. Serge Levy

Promotion du ministère de la Défense.

Par décret du 20 novembre 2015 :

Mme Simone Boyer

Promotion du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

M. Pierre Bogino

Promotion du ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes.

M. Jean-Luc Deprince

Promotion du ministère du Logement, de l'Egalité des territoires et de la ruralité.

M. Jacques Raynaud

Promotion du ministère de la Défense.

M. Jean-Paul Terrenne

Promotion du ministère du Logement, de l'Egalité des territoires et de la ruralité.

Nous leur exprimons nos plus vives félicitations pour cette décoration qui récompense leur engagement au service de la collectivité.

LA VIE DE LA SECTION

NOUVELLES ADHÉSIONS :

M. Jean-Pierre Bordere
M. Norbert Ottolini

DÉMISSIONS :

Mme Nicole Gérard

DISTINCTIONS :

Lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Association des médaillés du Travail, le 18 octobre 2015, le **Président Robert Delbès** a nommé membres d'honneur de son Association le **Colonel Edmond Blatt**, Président de l'Union des Parachutiste (Tarn-et Garonne) et **monsieur Christian Li-mongi**, Vice-président de l'ANMONM (Tarn-et-Garonne).

Félicitations à nos compagnons.

RECIPIENDAIRE

<http://www.recipiendaire.fr>

Boutique de l'ANMONM :

Cravate de l'Association
Décorations, agrafes, rosettes...
Médailles, porte-clés, pins...

Remise de 10 % avec le code ANMONM2016

Votre contact **direction** : 07 86 57 29 67

Bon de commande et renseignement sur demande :
recipiendaire@oblux.fr

Vente en ligne et par correspondance uniquement

OBLUX - 1 rue Maublanc 75015 PARIS

MERCI A NOS PARTENAIRES

Les Monumentalistes

5, place Occitane
82100 CASTELSARRASIN
05 63 52 36 89

2bis, rue de la Fraternité
82100 CASTELSARRASIN
05 63 04 05 28

46, avenue du Chauselas
82200 MOISSAC
05 63 39 06 85

5, avenue Albert Souhies
82500 Beaumont de Lomagne
05 63 29 09 69

21, place Sylvain Dumon
82400 VALENCE D'AGEN
05 63 29 09 69

FABRICE BELY



**POMPES FUNÈRES
& MARBRERIE**

bely.f@wanadoo.fr

www.bely-funeraire.com



SARL Michel QUEVEDO
PLATRIER - PLAQUISTE - ISOLATION
NEUF ET RENOVATION

1145 Rte de St Nauphary

Tel 05 63 66 11 71

Mail

82000 MONTAUBAN

Port 06 80 30 66 41

michel.quevedo@wanadoo.fr

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS 2016

Assemblée générale : 12 mars à Caussade

Sortie de printemps : 14 juin en Aveyron

Prochain bulletin de liaison : Octobre